

Agneaux, le 16 Septembre 2025

Objet :

Projet d'aménagement routier axe GRANVILLE / AVRANCHES

L'UMIH 50, représentant les professionnels de l'Hôtellerie, de la Restauration, des Cafés et des Discothèques (CHRD) de la Manche, souhaite attirer votre attention sur l'importance stratégique du projet d'aménagement routier concernant la 2x2 voies de l'axe Granville et Avranches.

Cet aménagement est devenu une évidence pour notre territoire. Chaque jour, des centaines voire des milliers (en période estivale) d'usagers empruntent cette route dans des conditions de circulation souvent difficiles, parfois dangereuses. La sécurité routière doit être une priorité : le passage à 2x2 voies permettra de réduire considérablement le risque d'accidents, de fluidifier les déplacements et d'offrir des trajets plus sereins aux habitants comme aux visiteurs.

Mais au-delà de l'aspect sécuritaire, ce projet constitue un véritable **levier de développement économique**. Le Sud-Manche dispose d'atouts majeurs : le Mont-Saint-Michel, Granville et son port, les stations balnéaires, un patrimoine naturel et culturel reconnu. Or, pour que ces richesses profitent pleinement au territoire, il faut des infrastructures adaptées. Une meilleure accessibilité renforcera l'attractivité touristique, augmentera la fréquentation de nos établissements et participera directement au soutien de milliers d'emplois non délocalisables. La croissance économique de nos territoires dépend aussi de notre capacité à réduire les freins logistiques et à moderniser nos réseaux.

Ce projet est également un enjeu de **qualité de vie pour les habitants**. Aujourd'hui, les temps de trajet sont longs et contraignants, avec des encombrements réguliers qui nuisent au quotidien de ceux qui vivent et travaillent dans le Sud-Manche. Une circulation plus fluide, plus rapide et plus sûre contribuera à améliorer durablement le cadre de vie et l'attractivité résidentielle de notre département.

Enfin, il ne faut pas négliger l'aspect **environnemental**. Contrairement à certaines idées reçues, une infrastructure modernisée peut réduire l'empreinte écologique : en diminuant les ralentissements et les embouteillages, on limite les émissions de CO₂ et de polluants. L'aménagement d'une 2x2 voies peut s'accompagner de mesures respectueuses des milieux naturels et contribuer à un développement équilibré, conciliant mobilité, attractivité et durabilité.

Pour toutes ces raisons – sécurité, croissance économique, qualité de vie et transition environnementale

L'UMIH 50 considère que la mise à 2x2 voies d'Avranches–Granville n'est pas un simple projet d'infrastructure, mais un **investissement stratégique pour l'avenir du Sud-Manche et de l'ensemble du département**.

Nous appelons de nos vœux une décision rapide et résolue, afin que ce chantier puisse enfin voir le jour et offrir à nos habitants, nos entreprises et nos visiteurs les conditions de circulation qu'ils méritent.

Dominique EUDES, Président UMIH 50